Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 35 (2005)
Heft: 1

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Genève

Des vacances sur mesure pour les aînés

Les deux maisons de vacances pour aînés, gérées par l'Hospice général du canton de Genève, proposent aux aînés des séjours à des prix très abordables. Programme et tarifs 2005 viennent de paraître.

Chaque année, les deux maisons de vacances ouvertes aux aînés genevois accueillent plus de 800 personnes. Les deux établissements offrent le choix entre le lac ou la montagne. Tous deux sont situés dans le canton de Vaud: à Saint-Légier (480 m), en surplomb du Léman pour La Nouvelle Roseraie et en altitude à Gryon (1200 m) pour le Chalet Florimont.

Les séjours proposés sont destinés en priorités aux seniors du canton de Genève. Moyennant un supplément (Fr. 20.– par jour) et en fonction des disponibilités, les résidents d'autres cantons peuvent également en bénéficier. En plus des prestations hôtelières, les deux établissements proposent des animations, un suivi des soins et un environnement sécurisé. Outre des séjours de vacances, ces deux maisons offrent une alternative dans des situations difficiles. Les personnes concernées pourront ainsi se reposer, faire un séjour de convalescence, soulager le conjoint ou la famille si elles sont dépendantes, combler pour un temps leur solitude.

Le Chalet Florimont (34 lits) démarre sa saison par un séjour neige du 16 au 23 février. Mais les hôtes sont attendus tout au long de l'année, y compris durant les fêtes de Noël et de Nouvel An. Excepté les semaines à la neige, les séjours durent deux semaines et comprennent de nombreuses activités de loisirs. Les chambres individuelles ou à deux lits sont équipées de W.C., douche, téléphone et radio. Le tarif journalier en pension complète revient à Fr. 110.– (chambre à 1 lit) et à Fr. 95.– (chambre à 2 lits, lavabo).

Surplombant le lac, La Nouvelle Roseraie, copropriété de la Ville de Genève et de l'Hospice général, est une belle demeure de maître qui peut accueillir 32 personnes pour des séjours de deux semaines. Activités ou farniente, le choix est là aussi offert aux hôtes. La maison est ouverte de Pâques à Nouvel An, pour des séjours de deux semaines. La chambre à un lit (W.C./douche), en pension complète, coûte Fr. 110.– par jour (Fr. 100.–, chambre à deux lits). Pour les deux établissements, le transport en car est assuré au départ de Genève.

MMS

*››› **Programmes, inscriptions et réservations:** tél. 022 420 42 90, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h. Programme à demander au Secrétariat des maisons de vacances, le CAD, route de la Chapelle 22, 1212 Grand-Lancy-Genève.*

OCPA-Genève

Allocation pour impotent en âge AVS

On parle d'impotence lorsque les gestes du quotidien nécessitent l'assistance d'autrui. Dans ce cas, des allocations peuvent être demandées.

Une personne est considérée comme impotente lorsqu'elle a besoin d'une aide régulière d'autrui pour accomplir les actes ordinaires de la vie (se vêtir, faire sa toilette, manger, etc.) et que son état nécessite des soins permanents ou une surveillance personnelle. Deux degrés d'impotence, moyen et grave, existent pour les personnes en âge AVS.

Que l'on vive chez soi ou dans un établissement médico-social, il est possible d'obtenir une allocation pour impotent. Cette allocation ne dépend ni du revenu, ni de la fortune. Elle s'élève à Fr. 538.– pour un degré d'impotence moyen et à Fr. 860.– pour un degré d'impotence grave.

Pour les bénéficiaires de prestations complémentaires qui vivent à domicile, le montant de l'allocation pour impotent n'est pas pris en compte dans le calcul des prestations mais doit être annoncé à l'OCPA. En revanche, dans le calcul des prestations des bénéficiaires vivant dans un EMS du canton de Genève, l'allocation pour impotent est ajoutée aux ressources. Pensez à faire valoir votre droit.

La formule de demande d'allocation pour impotent peut être obtenue auprès de la caisse de compensation qui vous verse votre rente AVS.

OCPA

Office cantonal
des personnes âgées
Route de Chêne 54
Case postale 6375
1211 Genève 6
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa
Accueil au public
(rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h 00
de 13 h à 16 h

VALAIS

Une maison ouvre ses portes à la famille

Robert Hofer

Christiane Cipolla dirige la Maison de la famille.

A Vérolliez, près de Saint-Maurice, il est une maison rose. Ses portes sont ouvertes aux personnes de tous âges, pour plus d'échanges et de solidarité.

«Les aînés ont vraiment un rôle à jouer dans nos projets, affirme Christiane Cipolla, responsable de la Maison de la famille, près de Saint-Maurice. Les personnes qui ont une expérience de vie peuvent apporter beaucoup à celles qui sont en manque de repères et traversent une phase difficile.» Elle cite l'exemple de Marie, qui a tenu le rôle de marraine auprès d'un jeune en phase de réinsertion, lui apportant le soutien maternel qui lui manquait.

Si cette fondation, créée en 1997 avec le soutien de la Communauté des Sœurs de Vérolliez et des Chanoines de l'Abbaye de Saint-Maurice, affirme clairement ses convictions chrétiennes, elle vient pourtant en aide aux familles et à toute personne sans réseau social suffisant, sans distinction de nationalité ou de religion. «Nous accueillons des gens qui traversent une période de vie difficile, qui sont confrontés à un problème familial, de couple ou de parcours de vie.» Christiane Cipolla cite l'exemple d'une veuve désemparée qui, après avoir vécu dans la dépendance de son mari, s'est retrouvée dans l'incapacité de gérer seule sa nouvelle situation.

BÉNÉVOLES COMPÉTENTS

«Ce soutien doit être très professionnel», explique Christiane Cipolla. Elle s'est entourée d'une équipe d'une quinzaine de personnes chevronnées qui mettent bénévolement leurs compétences à disposition dans les domaines les plus divers: juridique, financier, assurances, établissement d'un budget, orientation professionnelle, écoute individuelle, écoute spirituelle, conseil conjugal, gestion des conflits, médiation familiale. L'équipe, qui mène son action de manière pluridisciplinaire, prodigue des conseils simples et établit des bilans «dans la mesure du possible avant que la situation ne se dégrade trop», précise la responsable de la Maison. L'équipe de bénévoles accompagne les personnes dans leurs démarches concrètes; un suivi est également proposé. Dès l'automne 2005, un groupe de thérapeutes, actuellement en formation, offrira un service d'accompagnement auprès des auteurs de violence domestique. La Maison de la famille dispose d'une permanence téléphonique qui informe, oriente, reçoit les demandes et prend les rendez-vous.

Au fil des ans, la Maison de la famille est devenue un lieu de ressourcement et de partage. Elle organise des conférences, des ateliers, des stages de formation et de réinsertion. A Noël et à Pâques, elle invite familles et personnes seules à de chaleureux repas de fête. Et l'été, elle les accueille pour une semaine de vacances dans ses superbes locaux. De nombreux bénévoles, de tous âges, participent à ces activités, assurant l'accueil, le service ou d'autres tâches.

Afin de créer des synergies, la Maison de la famille s'est inscrite dans un réseau «Entraide Famille» qui regroupe une quinzaine d'associations désireuses de mieux coordonner leurs efforts. Pour favoriser les échanges, elle publie aussi un bulletin intitulé *En dialogue*. La fondation ne dispose d'aucune subvention diocésaine ou étatique, elle fait donc appel aux donateurs pour pouvoir poursuivre sa mission d'aide à la vie familiale.

Françoise de Preux

››› ***Adresse utile:*** *La Maison de la famille, case postale 117, 1890 Saint-Maurice.* ***Permanence téléphonique:*** *024 486 22 33 (les jours ouvrables).*

CONFÉRENCES

La Maison de la famille organise trois conférences destinées à un large public:

Lundi 31 janvier 2005, à 20 h. Jacques Salomé, psychosociologue: *«Redéfinir les relations entre parents et enfants»*. Prix de l'entrée: Fr. 15.–.

Vendredi 4 mars 2005, à 20 h 15, Rosette Poletti, pédagogue et psychothérapeute: *«Comment réagir à l'agressivité des enfants et des adolescents»*. Prix de l'entrée: Frs 15.–.

Mercredi 6 avril 2005, à 20 h 15, Carolle et Serge Vidal-Graf, gestalt-thérapeutes, spécialisés dans le travail sur la communication: *«Mais tu ne m'avais jamais dit ça»*, dialogue intime dans le couple. Prix de l'entrée: Fr. 10.–.

Vaud

Profession: vétérinaire à domicile

MMS

Pour attraper son «patient», Catherine Tschanen doit parfois faire preuve de patience.

Pour des personnes à mobilité réduite ou sans moyen de transport à disposition, emmener son petit compagnon à quatre pattes chez le vétérinaire est tout simplement impossible. Dans la région lausannoise, une jeune vétérinaire a choisi de soigner les animaux de compagnie à leur domicile.

Depuis septembre 2004, une jeune femme vétérinaire offre un service pratique qui devrait intéresser les propriétaires d'animaux de compagnie. Mobivet, pour vétérinaire mobile, est un service de soins à domicile. Vétérinaire sans cabinet, Catherine Tschanen se déplace afin de donner les soins de base et toutes les vaccinations nécessaires aux petits compagnons à quatre pattes. Ce service s'avère particulièrement utile pour les personnes âgées, celles qui sont handicapées ou pour ceux qui ont des horaires de travail incompatibles avec les heures d'ouverture des cabinets vétérinaires. «Il m'arrive aussi d'être appelée, par exemple, par un maître, dont le chien est trop agité pour patienter dans une salle d'attente. Je vais aussi au domicile d'une personne, propriétaire de quatre chats qu'il est difficile d'emmener en une fois

Neuchâtel

Sortir de la solitude par la lecture

Pas facile de se créer un nouveau cercle d'amis lorsqu'on se retrouve seul. Consciente de ce problème de solitude, l'association Lecture et Compagnie propose des rencontres de lecture.

Avec cette nouvelle prestation appelée «Lir'Ensemble», l'association fait œuvre de pionnier non seulement dans le canton de Neuchâtel mais dans toute la Suisse romande. Le principe est simple: regrouper entre deux et cinq personnes autour d'un lecteur ou d'une lectrice, partager le plaisir d'écouter une œuvre littéraire, en discuter et de fil en aiguille lier connaissance avec les autres auditeurs pour ensuite éventuellement s'ouvrir à d'autres activités avec eux.

«Les quinze lecteurs ont suivi un cours de lecture relationnelle», explique René Neuenschwander, l'un des animateurs de Lecture et Compagnie. Ils sont sensibilisés au problème de la solitude, notamment grâce aux conseils donnés par un psychologue. Une comédienne a aussi enseigné aux futurs lecteurs comment créer une animation.»

Selon M. Neuenschwander, les premières expériences sont très concluantes. Le lieu où se retrouve le groupe peut varier: domicile de l'un ou de l'autre ou endroit plus neutre comme un établissement public. Ces réunions permettent de se créer de nouvelles connaissances, ce que certaines personnes âgées n'ont plus la force d'établir par elles-mêmes. «Lir'Ensemble» ayant démarré il y a peu de temps, la prestation est encore méconnue. «Nous encourageons vivement toutes les personnes intéressées à nous contacter», souligne encore l'animateur.

Ariane Geiser

›› ***Adresses utiles:*** *Lecture et Compagnie, Case postale, 2035 Corcelles; Mme Francine Zaugg, tél. 032 731 70 41 ou M. René Neuenschwander, tél. 032 932 13 80.*

à la consultation», raconte Catherine Tschanen.

Thérapies de base

Chats, chiens, lapins, chinchillas ou cochons d'Inde forment l'essentiel des «patients» que traite la vétérinaire. «Je soigne aussi ce que nous appelons les NAC, c'est-à-dire les nouveaux animaux de compagnie, comme le furet.» La vétérinaire se déplace sur tout l'arc lémanique jusqu'à Genève. Ses prestations comprennent l'administration de vaccins, les thérapies de base, les traitements simples et les conseils. «Je ne suis pas équipée pour les urgences, relève-t-elle. Dans ces cas, les personnes doivent recourir aux cliniques vétérinaires. Je ne pratique pas non plus les stérilisations, mais je peux castrer un matou sans problème en un quart d'heure dans la cuisine!»

Il arrive aussi à la jeune femme d'assurer le placement d'animaux. «Dernièrement, une dame âgée devait déménager après la vente de sa maison. Elle ne pouvait pas emmener ses deux chats et ne voulait pas les faire piquer. Je l'ai donc aidée à trouver un nouveau domicile pour ses petits compagnons», explique Catherine Tschanen, en soulignant le volet social de son travail. Pour ses déplacements, la vétérinaire facture un supplément de 15 francs. Ses tarifs (à payer comptant) correspondent au prix minimum conseillé par la Société suisse des vétérinaires. Une partie de ses émoluments sont reversées à l'association Terre et Faune que cette amoureuse des bêtes a créée pour soutenir des projets de conservation et de sauvegarde des espèces animales menacées en Afrique et en Inde.

Mariette Muller

››› ***Adresse utile:*** *Catherine Tschanen, médecin vétérinaire, tél. 079 786 54 21; www.mobivet.ch*

Assurance maladie Comprendre sa facture de primes

Il n'est pas toujours aisé de comprendre le libellé de son attestation d'assurance ou de sa facture de primes. Décodage.

L'indication concernant l'assurance obligatoire ne devrait pas poser de problèmes. Elle se présente, en général, de la façon suivante: «LAMal: assurance obligatoire des soins», avec l'indication du montant de la franchise choisie, si l'assuré a opté pour une franchise à option donc supérieure à la franchise ordinaire de Fr. 300.–.

Les deux indications qui suivent sont plus «mystérieuses». Tout d'abord, la mention: «Contribution pour la Fondation suisse pour la promotion de la santé». Il s'agit d'un montant de Fr. 20.– par mois qui s'ajoute à la prime de base. La justification de ce supplément de prime se trouve dans la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) qui fixe que les assureurs encouragent la prévention des maladies. Pour cela, ils gèrent en commun avec les cantons une institution (la Fondation précitée) dont le but est de stimuler, coordonner et évaluer des mesures destinées à promouvoir la santé et à prévenir les maladies.

L'organe directeur de l'institution est composé de représentants des assureurs, des cantons, de la SUVA, de la Confédération, des médecins, des milieux scientifiques ainsi que des organisations spécialisées dans le domaine de la prévention. Une contribution annuelle pour la prévention générale des maladies est perçue de chaque assuré obligatoire. Le Conseil fédéral fixe son montant sur proposition de l'institution. Il ne s'agit pas ici de payer des prestations médicales ayant un caractère préventif, telles que des vaccins par exemple, mais de financer des campagnes de prévention en encourageant, par exemple, la pratique régulière d'une activité physique ou une alimentation saine. Ces campagnes peuvent aussi concerner une information sur les méfaits de l'alcoolisme, du tabagisme, de l'obésité, du stress, etc.

Petit bonus

La deuxième indication est intitulée «Redistribution de la taxe environnementale» et, cette fois, il s'agit d'un montant mensuel de Fr. 1. 20 pour 2005 qui est porté en déduction de la prime de base. Une taxe environnementale est prélevée sur des solvants utilisés pour le nettoyage des métaux ou pour des travaux utilisant de la peinture ou du vernis. Cette taxe constitue un instrument économique de la protection de l'environnement. En augmentant le prix des substances polluantes, on incite la population à en faire une utilisation modérée et écologique, de façon à réduire la pollution par l'ozone. Lors de l'introduction de cette taxe, le Parlement a décidé que les recettes procurées ne devaient pas constituer une source de revenus pour l'Etat mais devaient être redistribuées à l'ensemble de la population par l'intermédiaire des assureurs maladie. C'est, en effet, le moyen le plus simple. L'assurance étant obligatoire pour tous, les caisses disposent des fichiers d'adresses les plus actuels pour tous les habitants de Suisse. Les recettes de l'année 2003, qui sont redistribuées cette année, se montent à quelque 110 millions de francs, ce qui correspond à Fr. 14. 40 par assuré et par année, soit Fr. 1. 20 par mois.

Pour ceux qui ont conclu des assurances complémentaires, vient une indication «Assurances complémentaires selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA)» avec l'indication du genre des assurances souscrites, par exemple, «assurance des frais d'hospitalisation en division privée» ou «assurance pour les soins dentaires».

Guy Métrailler

Ecrivez-nous

Vous avez des questions à poser concernant les assurances sociales? N'hésitez pas à nous écrire en indiquant votre numéro de téléphone pour une réponse rapide.

Générations, rédaction, Rue des Fontenailles 16 1007 Lausanne www.magazinegenerations.ch